

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 6 juillet 2021 à 19h00, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Identification du site concerné :
205 rue Melançon, lot 1 949 197, zone R-6

Nature et effet :
Cette dérogation aurait pour effet de régulariser la marge de recul avant de 5.76 mètres du bâtiment principal, en direction de la rue des Artisans. La grille des spécifications de la zone R-6 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit la marge minimale de recul avant à 6 mètres;

NOTE SPÉCIALE Compte tenu des mesures liées à la protection de la santé publique, le conseil municipal a ordonné par la résolution 20-07-118 qu'une personne intéressée peut transmettre ses commentaires lors d'une période de consultation écrite de quinze (15) jours suivants la parution de l'avis public. Les commentaires peuvent être transmis par la poste, par télécopieur ou par courriel aux coordonnées ci-dessous.

Direction générale et greffe
84, rue du Sacré-Cœur
Charlemagne, (Québec) J5Z 1W8
Télécopieur : 450-581-0597
Courriel : greffe@ville.charlemagne.qc.ca

Donné à Charlemagne
ce 18 juin 2021



Olivier Goyet
Directeur général et greffier